

Quand les élus se mêlent aux violences sur les réseaux...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 17 novembre 2020



Colombes, policiers manifestant contre les propos du maire EELV dont Alexis Bachelay est adjoint.

En complément de notre video sur le sujet :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/11/15/colombes-le-vert-bachelay-defend-les-mosquees-qui-ne-rendent-pas-hommage-a-samuel-paty/#comment-865520>

Rappel des faits:

Colombes : enquête ouverte après la plainte d'une ancienne élue... pour cyberharcèlement

Six personnes, dont des élus, sont visées dans cette plainte de Gaëlle Moncomble. Elle dénonce un véritable hallali numérique après un message appelant à la fermeture des mosquées qui ne condamneraient pas l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine.

Les règlements de comptes en ligne [ne sont pas rares à](#)

[Colombes](#) (Hauts-de-Seine). A coups de tweets et messages sur Facebook, élus, membres de l'opposition et leurs partisans respectifs ont coutume de ne pas faire dans la dentelle.

Ces bisbilles prennent une nouvelle tournure avec la plainte pour « harcèlement moral en ligne » déposée par Gaëlle Moncomble, conseillère municipale de la majorité quand Nicole Goueta (LR) était maire de la ville.

Dans cette plainte du 4 novembre adressée au procureur de Nanterre, l'ancienne élue vise nommément Alexis Bachelay, l'ex-député PS aujourd'hui adjoint au nouveau maire de la ville Patrick Chaimovitch* (EELV), un conseiller municipal et quatre autres personnes dont au moins une employée de la commune.

** : qui s'est fait connaître par ses propos sur les forces de l'ordre comparées à la police de Vichy... bien sûr, des propos mal compris, la faute de l'Extrême droite !*

Des messages peu amènes sur un groupe Facebook

Tout a commencé quelques jours après [l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine \(Yvelines\)](#), quand Gaëlle Moncomble a elle-même reposté, le 21 octobre dernier, un message de Valérie Pécresse, la présidente (Libres!) de la région, demandant la fermeture de toute mosquée qui ne condamnerait pas le « crime abject » dont [Samuel Paty](#) a été victime. Un conseiller municipal a répondu, reprochant à Gaëlle Moncomble de « **propager l'idée qu'une partie de la population serait automatiquement coupable ou complice** ». **Autrement dit, qu'elle serait islamophobe, interprète l'intéressée.**

Dès lors, les messages peu amènes à l'endroit de l'ancienne conseillère municipale ont déferlé, notamment sur le groupe Facebook « Tu sais que tu viens de Colombes quand... » Parfois agrémentés de commentaires déplacés sur son physique.

Jusqu'à ce que l'avocat de Gaëlle Moncomble, Me Jonas Haddad, qualifie de « menaces » : « Faites-la taire, enchaînez-la, bâillonnez-la et si elle ne se tait toujours pas, ben lui couper la langue reste la meilleure solution... », a écrit une internaute.

C'est en particulier cette menace qui a conduit le parquet de Nanterre à ouvrir une enquête judiciaire, confiée à la Sûreté territoriale des Hauts-de-Seine. Le quartier dans lequel vit Gaëlle Moncomble a également été précisé dans ce flot de posts. Ce qui aggrave la « menace » selon Me Haddad.

«Nous avons vu les conséquences meurtrières que peuvent produire ces opérations organisées»

« *C'est la première fois que les auteurs de menaces et d'un raid numérique liés à la lutte contre le fondamentalisme sont des élus et une équipe politique* », commente l'avocat de Gaëlle Moncomble. L'affaire est d'autant plus grave, estime Jonas Haddad, qu'avant d'être tué, Samuel Paty avait été désigné sur les réseaux sociaux. « Ce groupe se permet de dévoiler l'adresse de la plaignante, de la menacer de lui couper la langue et de la frapper. Nous avons vu les conséquences meurtrières que peuvent produire ces opérations organisées », s'indigne-t-il.

Ces échanges violents sur les réseaux sociaux se sont invités à la dernière séance du conseil municipal, le 5 novembre. Les élus ont voté la protection fonctionnelle d'Alexis Bachelay et du conseiller municipal visé dans la plainte de Gaëlle Moncomble. Eux aussi disent avoir subi un flot d'injures en ligne.

« *Je suis stupéfait qu'elle ose déposer plainte contre moi, commente Alexis Bachelay. Il faut quand même rappeler que le message qui a mis le feu aux poudres, c'est le sien. Traiter un conseiller municipal d'islamophobe et de fou, en ce moment, c'est quand même très grave. En tout cas, je suis très serein*

sur les conséquences judiciaires. Je n'ai posté que deux messages qui ne me feront pas condamner. Je regrette vraiment qu'on perde du temps dans ces petites querelles et polémiques inutiles. »